

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Décret portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse

Fierens, Jacques

Published in:

Actualités du droit de la famille

Publication date:

2018

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Fierens, J 2018, 'Décret portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse', *Actualités du droit de la famille*, numéro 2, pp. 43.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Décret portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse

Le 17 janvier 2018, le parlement de la Communauté française a adopté le décret portant le *Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse*. Celui-ci entrera en vigueur en principe le 1^{er} janvier 2019 mais le Gouvernement peut fixer une date d'entrée en vigueur antérieure pour chacune de ses dispositions.

Le Code remplacera le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse et de nombreuses dispositions de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, à la prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction et à la réparation du dommage causé par ce fait.

La protection de la jeunesse a en effet été « communautarisée » par la sixième réforme de l'État.

Divers arrêtés d'exécution sont en préparation. *Actualités du droit de la famille* y reviendra.

Jacques FIERENS

.....

Convention internationale relative aux droits de l'enfant

Le 17 janvier 2018, le parlement de la Communauté française a adopté le décret portant le *Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de*

la jeunesse. Celui-ci entrera en vigueur en principe le 1^{er} janvier 2019 mais le Gouvernement peut fixer une date d'entrée en vigueur antérieure pour chacune de ses dispositions.

Le Code remplacera le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse et de nombreuses dispositions de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, à la prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction et à la réparation du dommage causé par ce fait.

La protection de la jeunesse a en effet été « communautarisée » par la sixième réforme de l'État.

Divers arrêtés d'exécution sont en préparation. *Actualités du droit de la famille* y reviendra.

En application de l'article 44 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, la Belgique a déposé le 20 juillet 2017 ses « Cinquième et sixième rapports périodiques combinés » sur le suivi des Observations finales concernant la Belgique, adoptées par le Comité des droits de l'enfant en 2010, et sur les évolutions intervenues dans l'application de la Convention et de ses protocoles facultatifs de juillet 2010 à juin 2017.

Ce double rapport a été coordonné par la Commission nationale relative aux droits de l'enfant (CNDE). Il est disponible sur <https://ncrk-cn.de.be/fr/rapport-periodique-belge/>.

Jacques FIERENS

.....